



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Réf. : CR2017-03
Date : 04/04/2017

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 10

Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2017

Présents : Denis MAIRE, Guilhem BEDOIAN, Catherine FRAISEAU, Raphaël SPINELLI, Georges DELEVAL, Pascal PLANTARD, Aurélie CATTEAU, Emilie CLERC-ROGUET, Pascale GUIGONNAT.

Arrivée de Véronique HUARD à 20h00.

Absents excusés : Alexandre GROBEL, Marie-Dominique RYCKEBOER, Sylvain COLLIAT.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Celle-ci porte sur la coupe des bois 20107

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Raphaël SPINELLI

2. COMPTES RENDUS

Réunion du conseil municipal du 13 février 2017 approuvé à l'unanimité

3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

4. Délibération portant sur les coupes de bois 2017

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'office National des Forêts d'effectuer une coupe urgente suite à des attaques de scolytes à répétitions dans la Forêt communale de Juvigny secteur du Bois de la Bille.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2017 présenté dans le tableau ci-annexé



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Réf. : CR2017-03
Date : 04/04/2017

- **Demande** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2017 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé

– Pour les coupes inscrites, **précise** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

Parcelle	Type coupe	Volum e	Propositio n ONF	Motifs ONF
E	RA	300	PBF17	Coupe exceptionnelle suite attaque de

- **Valide** le fait de mettre ces bois sur pied à disposition de l'ONF et de désigner l'ONF comme donneur d'ordre des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cadre, une convention de mise à disposition spécifique dite de "**Vente et exploitation groupées**" (VEG) sera rédigée

- **Donne** délégation à Monsieur le Maire pour l'accord sur la proposition du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention de vente et d'exploitation groupée

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

5. FINANCES

5.1- BUDGETS ET FINANCES 2017

5.1.1 DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (CA)

Eléments de synthèse des documents présentés

Section de fonctionnement

	Dépenses :	Recettes :	Résultats :
Dépenses	546 833.87 €		
Recettes		739 493.49 €	
Résultat de l'exercice			+ 192 659.62 €
Résultat reporté (31/12/2015)			+ 1 312 427.81 €
Affectation en 1068			-63 670.79 €
Résultat cumulé			+ 1 441 416.64 €
Résultat CCAS soldé au 31/12/2015		641.52 €	1 442 058.16 €
Pas d'opération budgétaire en 2016			

Section d'investissement



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Réf. : CR2017-03
Date : 04/04/2017

	Dépenses	Recettes	Résultats
Dépenses	492 227.57 €		
Recettes		311 334.64 €	
Résultat de l'exercice			-180 892.93€
Résultat reporté (31/12/2015)			- 63 670.79 €
Résultat cumulé			-244 563.72€

RÉSULTAT CUMULÉ GLOBAL EXCÉDENTAIRE, avec solde du CCAS : 1 197 494.44 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré hors de la présence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de
Monsieur Guilhem BEDOÏAN, premier adjoint,
Le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité pour le compte administratif 2016.

5.1.2- DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 (CG)

Après examen, le compte de gestion 2016 du comptable dont les soldes correspondent à ceux du compte administratif de l'ordonnateur **est approuvé** à l'unanimité.

5.1.3- DELIBERATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur le Maire expose ce qui suit au conseil municipal :
Au vu des dépenses engagées mais non réalisés par rapport au budget 2016, les résultats au 31 décembre 2016 approuvé par Monsieur le Trésorier Principal, présentent les soldes suivants :

BUDGET GENERAL :

- **Section de fonctionnement :**
 - Excédent de **1 442 058.16 €**
Dont 1 312 427.81 € d'excédents antérieurs reportés
- **Section d'investissement :**
 - Déficit de **244 563.72 €**
Dont 63 670.79 € de déficit antérieurs reportés

Le maire propose la reprise des résultats de clôture 2016 au budget primitif 2017.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le conseil municipal **VOTE** les décisions suivantes à l'unanimité :

Reprise des résultats de clôture 2016 au budget primitif 2017



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Réf. : CR2017-03
Date : 04/04/2017

-
- Excédents de fonctionnement 2016 constatés : **1 442 058.16 €**
Affectation en excédents de fonctionnement reportés en 2017
Recette - chapitre 002: **1 197 494.44 €**

 - Déficit d'investissement 2016 constatés : **244 563.72€**
Affectation en section d'investissement
Dépense – chapitre 001 **244 563.72 €**
Recette - chapitre 10 compte 1068 **244 563.72 €**

5.2- BUDGET PRIMITIF (BP) 2017

5.2.1- EXAMEN DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF GENERAL 2017

Comme chaque année, il est proposé de reprendre dès le budget primitif, les soldes au 31 décembre 2016.

5.2.2- DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017:

- Section de fonctionnement : 1 935 576.44 €
- Section d'investissement : 1 304 388.09 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VOTE à l'unanimité le budget primitif 2017 en équilibre :

- **Section de fonctionnement : 1 935 576.44 €**
Dont reprise des résultats 2016 : 1 197 494.44€
- **Section d'investissement : 1 304 388.09 €**
Dont reprise des résultats 2016 : - 244 573.72 €

5.3 – FISCALITÉ

5.3.1 TAUX D'IMPOSITION

Présentation de la fiscalité selon le tableau joint

5.3.2- DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DES TAUX 2016 DES IMPÔTS COMMUNAUX



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Réf. : CR2017-03
Date : 04/04/2017

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2016:

→ Taxe d'habitation : 9.31 %
→ Foncier bâti : 8.46 %
→ Foncier non bâti : 47.60 %

Il est proposé au conseil de modifier les taux d'imposition pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2017.

→ Taxe d'habitation : 9.78 %
→ Foncier bâti : 8.88 %
→ Foncier non bâti : 49.98 %

5 - QUESTIONS DIVERSES

Néant

Le secrétaire,

Raphaël SPINELLI

- **Prochain conseil municipal** : 11 avril 2017

Fin du conseil municipal : 00h00

Signatures

Denis MAIRE

Catherine FRAISEAU

Guilhem BEDOIAN

Georges DELEVAL

Aurélie CATTEAU

Pascale GUIGONNAT

Véronique HUARD

Pascal PLANTARD

Emilie CLERC-ROGUET